



Ponction sur pension alimentaire

Par **joler**, le **19/05/2011** à **11:09**

Bonjour, je suis divorcé depuis plusieurs années et mon ex femme a la garde de mes enfants (2 enfants). Actuellement ma fille aînée puisque c'est d'elle qu'il est question à 17 ans (16/12/1993). Elle a décidé d'arrêter l'école pour travailler (actuellement elle est en recherche) elle vient de trouver un job dans un grand magasin à Paris là où elle habite et ce travail demande d'être habillé d'une manière correcte (pas de jeans et autres). Mon souci est le suivant, sa mère refuse catégoriquement de lui acheter une tenue pour pouvoir aller travailler d'où ma question:

Ais-je la possibilité de prélever sur la pension alimentaire la somme nécessaire à l'achat d'une tenue pour ma fille à savoir environ 100 euros sur 330.

Merci d'avance pour votre réponse rapide

Cordialement

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **15:02**

non, en aucune manière

Par **joler**, le **19/05/2011** à **15:07**

Merci pour votre réponse pourriez-vous me dire si ma fille a une solution par rapport au refus de sa mère

Cordialement